



Compte-rendu du Conseil d'Administration du 15 novembre 2013

Présents : Albane Salleron, Christine Ray, Claude Alazard, Olivier le Bars, Marie-Alix Carlender, Dominique Soudoplatoff, Nathalie Tournesac, Patrick Blonde

Invité : Juliette Guerre, responsable de l'Académie.

Excusés : Daniel Janicot, Christian Dupuy, Brigitte Batéjat et Denis Larghero.

Ordre du jour :

- Désignation des membres du bureau
- Délégation de signatures
- Définition du mandat de la trésorière
- Objectifs de l'exercice
- Questions diverses.

Désignation des membres du BUREAU

Monsieur Patrick Blonde est élu, les autres membres ré-élus à l'unanimité avec les responsabilités suivantes :

Madame Albane SALLERON, présidente

Madame Christine RAY, vice-présidente

Madame Claude ALAZARD, trésorière

Marie-Alix Carlender, secrétaire

Madame Dominique Soudoplatoff, chargée des relations internes

Nathalie Tournesac, chargée de communication externe

Patrick Blonde, responsable communication

Délégation de signatures

Le conseil d'administration confirme la délégation de signature pour l'exercice 2013-2014 sur les comptes bancaires faite à Madame ALAZARD en sa qualité de trésorière.

Mandat à la trésorière

Le conseil d'administration autorise la trésorière de déposer tous documents nécessaires au financement de l'ACADEMIE en nom et place de la Présidente.

Objectifs de l'exercice

Le Conseil d'Administration fixe les prochains objectifs :

- Développer des moyens financiers nouveaux par un travail auprès des entreprises du secteur
- Assurer une meilleure communication sur les disponibilités des ateliers libres
- Poursuivre les activités transdisciplinaires et rencontres d'artistes.
- Développer la communication en direction des villes voisines (GPSO) et vallée de la culture.
- Mieux intégrer les nouveaux ateliers du Val dans leur environnement de quartier.
- Proposer des projets pour les nouveaux équipements culturels de Meudon-la-Forêt
- Maintenir et développer des tarifs préférentiels jeunes et faibles revenus
- Mettre en œuvre la réalisation d'un site internet

Questions diverses

Le conseil d'administration, suite à l'approbation des comptes, entérine le calcul présenté par la trésorière des loyers à reverser à la Ville suivant les termes de la convention Ville-académie et autorise le versement d'une somme de 2 884 € à ce titre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration est clos à 22 heures.

La secrétaire, Marie-Alix Carlander

MA Carlander